

Nestlé Canada Inc. 25 Sheppard Avenue West North York, ON Canada T +1(416) 218 3030

Le 31 janvier 2025

Nestlé Canada annonce le rappel volontaire et l'arrêt de production des BÂTONNETS DE DENTITION GERBER<sup>MD</sup> CROQUE-DOUCEUR<sup>MD</sup>

## À toute notre clientèle.

Nestlé Canada amorce un rappel volontaire et l'arrêt de production des BÂTONNETS DE DENTITION GERBER<sup>MD</sup> CROQUE-DOUCEUR<sup>MD</sup> en raison d'un risque d'étouffement pour les bébés et les jeunes enfants.

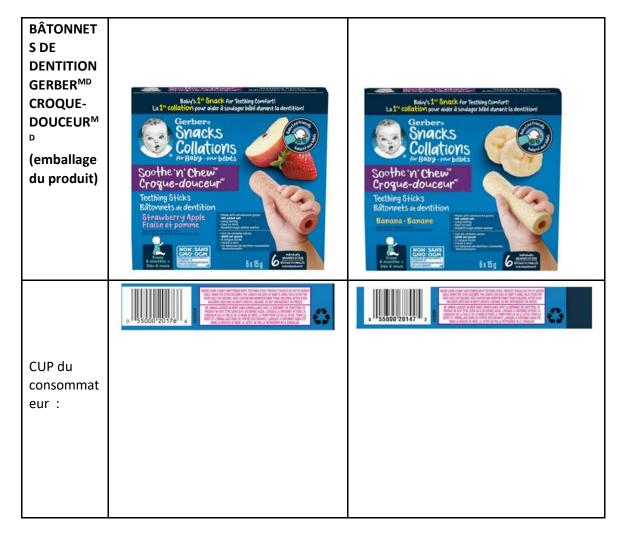
La qualité et l'innocuité de nos produits sont nos plus grandes priorités, et nous prenons au sérieux la responsabilité de nourrir les bébés. Il est fréquent d'entendre parler de problèmes liés à l'alimentation avec les produits de dentition lorsque les enfants apprennent à mâcher et à avaler des aliments solides. Toutefois, nous avons reçu des plaintes de consommateurs, dont aucune ne faisait état de blessures graves, et nous prenons cette mesure par excès de prudence.

Ce rappel volontaire et cet arrêt de production est limité aux BÂTONNETS DE DENTITION GERBER<sup>MD</sup> CROQUE-DOUCEUR<sup>MD</sup> – POMME FRAISE et aux BÂTONNETS DE DENTITION GERBER<sup>MD</sup> CROQUE-DOUCEUR<sup>MD</sup> – BANANE. Il n'y a aucune incidence sur les autres produits Gerber.

Nous collaborons avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au sujet de ce rappel volontaire et collaborons pleinement avec elle.

Nos dossiers indiquent que vous avez reçu ce produit. Veuillez demander à vos centres de distribution et à vos magasins de détail de retirer et de détruire le produit.

## Photos du produit :



## Au niveau du magasin/de l'entrepôt

Nous comprenons que vous devez suivre vos propres protocoles de rappel et respectons votre processus. Nous savons que vous détruirez le produit concerné en magasin et dans vos entrepôts, en présence d'un témoin, et que vous consignerez les étapes d'élimination du produit. Vous pourrez faire le suivi auprès de votre siège social afin d'obtenir un crédit consolidé ou effectuer un crédit en magasin, selon votre protocole. De plus, vous pourriez fournir ce document de suivi à l'ACIA en guise de preuve de destruction dans l'éventualité où elle vous le demanderait.

#### Niveau des consommateurs :

Les consommateurs qui ont acheté des BÂTONNETS DE DENTITION GERBER<sup>MD</sup> CROQUE-DOUCEUR<sup>MD</sup> ne devraient pas donner ce produit à leur enfant. Nous leur demandons de communiquer avec le Service aux consommateurs Nestlé au 1 800 387-5536 pour obtenir un remboursement, puis de jeter le produit.

# Prochains lancements de produits :

À la suite de cette décision, nous avons annulé le lancement du produit GERBER SOURIRE-DOUCEUR, qui devait être lancé au printemps.



Nous vous prions de nous excuser pour tout inconvénient que cette action représente pour nos clients et consommateurs.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre représentant Nestlé.

Cordialement,

# Lisa Beausoleil

**Greg Coles** 

Responsable de secteur principale, Nutrition, Nestlé Canada Inc. Directeur, Clientèle, Nestlé Canada